

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 août 2020, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 1010-01-11

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LES FEUX CONTRÔLÉS DANS UN FOYER OU UN POÊLE À BOIS »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec le Service du greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 27 août 2020



Me Pascalie Tanguay,
Directrice des services juridiques et greffière